

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Pie-XII

Séance No.3

Mardi 28 novembre 2023

À la bibliothèque de l'école Pie-XII (porte 1)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Droit de parole au public
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 17 octobre 2023
6. Sujets de gestion :
 - Pour approbation
 - 6.1. Suivi des activités et sorties éducatives
 - 6.2. Contenus prescrits par le ministre
 - 6.2.1. Planification des contenus de l'éducation à la sexualité
 - 6.2.2. Planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle au 3^e cycle (COSP)
 - 6.3. Modification au code de vie 2023-2024 : nouveau règlement sur les appareils électroniques
 - Pour consultation
 - 6.4. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
 - 6.5. Programme d'activités du SDG
7. Sujets d'information :
 - 7.1. La présidence
 - 7.2. La direction
 - 7.2.1. Suivi du budget : budget révisé
 - 7.2.2. Critères d'admission et d'inscription 2024-2025
 - 7.2.3. Sensibilisation des élèves en lien avec le confinement barricadé
 - 7.2.4. Sécurité à la sortie des élèves
 - 7.3. Représentant du comité de parents
 - 7.4. Représentants des enseignants
 - 7.5. Représentant du Service de garde
 - 7.6. Représentant du personnel de soutien
 - 7.7. Représentant du personnel professionnel

8. Divers

9. Date de la prochaine séance : mardi 30 janvier 2024

10. Levée de l'assemblée

«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève» (Loi 180, art. 64)